

# **SUPELEC**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Plateau du Moulon  
91190 GIF-SUR-YVETTE

÷

## **EXERCICE 2012**

### **COMPTES ANNUELS**

Bilan .....	Page 1
Compte de Résultat.....	Page 3
Annexe.....	Page 5
Rapport général du Commissaire aux Comptes .....	Page 20
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes .....	Page 23

# BILAN

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N clos le 31/12/2012</b>			<b>Exercice N-1</b>
				<b>31/12/11</b>
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	1 833 683	1 377 039	456 644	331 434
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	13 461 810	8 364 465	5 097 345	5 412 847
Instal. techniques, mat. et outil. indust.	23 036 917	19 373 990	3 662 927	3 478 301
Autres immobilisations corporelles	13 508 445	9 075 317	4 433 128	4 142 721
Immobilisations en cours	627 247		627 247	690 158
Avances et acomptes				
	50 634 419	36 813 772	13 820 647	13 724 027
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés				
Prêts	55 320		55 320	48 660
Autres immobilisations financières	140 227		140 227	106 218
	195 547	-	195 547	154 878
<b>TOTAL I</b>	52 663 649	38 190 811	14 472 838	14 210 339
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	6 040 479	124 530	5 915 949	4 684 579
Autres créances	2 735 210		2 735 210	3 561 775
	8 775 689	124 530	8 651 159	8 246 354
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 963 013		10 963 013	12 831 870
Disponibilités	2 011 066		2 011 066	808 564
	12 974 079	-	12 974 079	13 640 434
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	605 735		605 735	415 450
<b>TOTAL II</b>	22 355 503	124 530	22 230 973	22 302 238
<b>TOTAL GENERAL</b>	75 019 152	38 315 341	36 703 811	36 512 577

# BILAN

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b> 31/12/12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/11
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>		
Valeur du patrimoine intégré	4 999 923	4 999 923
Apport complémentaire	3 449 823	3 449 823
Subventions d'investissement renouvelables	2 515 411	2 515 411
Autres réserves	3 073 890	3 073 890
Report à nouveau	259 393	187 855
Résultat de l'exercice	233 970	71 538
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Subventions d'investis. non renouvelables	2 110 495	1 649 316
<b>TOTAL I</b>	16 642 905	15 947 756
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour litiges	131 000	153 000
Provisions pour risques	219 159	1 138 746
Provisions pour charges	5 244 889	5 382 848
<b>TOTAL II</b>	5 595 048	6 674 594
<b>FONDS DEDIES</b>	207 442	215 573
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	8 115	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 909 261	1 616 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	282 009	336 529
Dettes fiscales et sociales	5 738 652	5 669 693
Autres dettes	1 819 242	1 846 176
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	4 501 137	4 205 480
<b>TOTAL III</b>	14 465 858	13 890 227
<b>TOTAL GENERAL</b>	36 703 811	36 512 577

(1) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

31/12/12	31/12/11
8 115	-
8 115	-

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	Exercice N 31/12/12	Exercice N-1 31/12/11
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des autres valeurs mobilières de placement		
Autres intérêts et produits assimilés	47 285	16 483
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	130 997	141 329
<b>TOTAL</b>	<b>178 282</b>	<b>157 812</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 630
Intérêts et charges assimilés	1 840	1 685
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 840</b>	<b>5 315</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>176 442</b>	<b>152 497</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 079 283</b>	<b>1 319 116</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion	40 984	526 034
sur opérations en capital	450 228	542 388
sur provisions et transferts de charges		
sur exercices antérieurs		
<b>TOTAL</b>	<b>491 212</b>	<b>1 068 422</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opération de gestion	89 343	229 866
sur opération en capital	152 275	138 777
dotations aux amortissements et aux provisions	28 000	454 330
<b>TOTAL</b>	<b>269 618</b>	<b>822 973</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>221 594</b>	<b>245 449</b>
impôt	1 182	889
Crédit impôt recherche	1 092 841	1 146 094
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>41 118 239</b>	<b>40 131 193</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>40 884 269</b>	<b>40 059 655</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>233 970</b>	<b>71 538</b>

# SUPELEC

---

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

## ANNEXE

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE**

L'Ecole Supérieure d'Electricité, SUPELEC, est une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

« Supélec a pour mission de donner, tant du point de vue théorique qu'au point de vue pratique, un enseignement de haut niveau dans les domaines de l'électricité, l'électronique, les télécommunications, l'automatique, l'informatique... à des élèves possédant déjà une culture générale étendue et une formation scientifique développée, d'aider au perfectionnement des ingénieurs concernés en intensifiant son action de formation continue, de contribuer, dans les domaines cités ci-dessus ou connexes, au développement de la recherche scientifique et du progrès technique et de soutenir également, au travers d'une formation adaptée et d'investissements de toutes natures, les projets de création d'entreprise des ingénieurs issus de ses rangs ». (*Article 2 des statuts*).

Le siège de l'Association est fixé dans les bâtiments dont l'exploitation a été concédée à l'Association par la Société des Electriciens et Electroniciens (SEE) : plateau du Moulon, 3, rue Joliot-Curie – 91192 Gif-sur-Yvette Cedex.

Les organes pour l'administration et le fonctionnement de l'Association sont l'Assemblée Générale ainsi qu'un Comité de Direction dont l'existence a été décidée par l'accord dit « Convention relative à l'Organisation et au Fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Electricité » intervenu entre l'Association, l'Etat, Electricité de France et la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIECC).

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, Supélec est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère du Redressement Productif (anciennement Ministère de l'Industrie), dont elle reçoit le soutien sous forme de subventions régies traditionnellement par voie conventionnelle.

### **NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice 2012, d'une durée de douze mois et recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012, sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions prises en application du Code de commerce (articles R 123-172 à R 123-208).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

# SUPELEC

---

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

## ANNEXE

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Suite aux instructions reçues de l'Administration fiscale, l'Association est soumise, pour ses activités lucratives de formation continue et de recherche, aux impôts sur les sociétés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Nouveau Règlement sur les Actifs (NRA) a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la méthode prospective.

En 2012, un paramètre de calcul de la provision relative aux indemnités de départ à la retraite a été modifié. Le mode de calcul et son impact sur le bilan et le compte de résultat sont renseignés dans la note afférente aux provisions (*cf. Note 11*).

### **NOTE 3 : REGULARISATION PATRIMONIALE**

En 1975, l'Etat a acheté à la S.E.E. (Société de l'Electricité, de l'Electronique et des T.I.C.) le bâtiment de Malakoff pour le quart de sa valeur et a demandé la relocalisation de l'Ecole sur les campus de Rennes et de Gif-sur-Yvette, construits à cette fin. Aucun acte n'est venu, lors de ces opérations, régulariser le statut de Supélec sur les campus de Rennes et de Gif-sur-Yvette.

Depuis 2005, Supélec travaille avec les services du MESR, puis depuis 2009 avec France Domaine, afin de mettre fin à son statut d' "occupant sans titre". En effet, à l'occasion de sa mission en 2003, la Cour des comptes avait justement relevé que l'occupation des campus de Rennes et de Gif-sur-Yvette n'avait pas été régularisée et que l'Association ne disposait pas de titre pour lesdites occupations.

En 2008, Supélec a refusé de signer un projet de convention d'occupation temporaire, moyennant le versement d'un loyer, soumis par le Rectorat de Versailles. Supélec estime que l'opération de 1975 s'apparente à un échange de biens entre, d'une part, Malakoff et, d'autre part, les deux campus de Supélec et ce, sans que les actes aient été formalisés. La régularisation peut s'opérer soit par une attribution à titre gratuit, soit par un acte administratif constatant le déclassement de Gif-sur-Yvette et de Rennes.

En 2009, la Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités a conféré aux Universités et Grands Etablissements publics la possibilité d'obtenir la dévolution du patrimoine de l'Etat et d'intégrer ce patrimoine dans leurs actifs. Les deux campus de Gif-sur-Yvette et de Rennes ont été évalués, en 2011, à 73 M€ par France Domaine. Ces terrains et bâtiments ne figurent pas dans les comptes de l'Association, à la différence du campus de Metz.

Courant 2011, Supélec a adressé aux services du MESR une note de synthèse expliquant les arguments de Supélec sur sa qualité de propriétaire, ainsi qu'à France Domaine. Début 2012, l'Association a commis un mémorandum juridique pour exposer son analyse juridique et saisir formellement France Domaine.

En mars 2012, le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat a annoncé par courrier à Supélec qu'il avait demandé à la Direction des affaires juridiques du Ministère ainsi qu'à France Domaine de procéder à deux analyses : l'une pour déterminer le statut juridique et l'appartenance des terrains de Gif-sur-Yvette et de Rennes ; et l'autre, dans le cas où cette étude conclurait à une propriété de l'Etat pour ces terrains, pour étudier la dévolution de ce patrimoine à la Fondation Supélec. In fine, la propriété des deux campus pourrait être attribuée soit à l'Association Supélec, soit à la Fondation Supélec.

# SUPELEC

---

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

## ANNEXE

En septembre 2012, Supélec a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Essonne qui argue de l'absence d'acte de transfert pour nier la qualité de propriété de Supélec et notifier l'envoi prochain d'une convention d'occupation temporaire. Supélec, comme en 2008, n'accepte pas cette forme de régularisation.

### **NOTE 4 : CENTRALESUPELEC et UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY**

Déjà partenaires dans le cadre du concours commun Centrale-Supélec depuis 40 ans, acteurs majeurs depuis 20 ans du réseau TIME qui regroupe les meilleures universités techniques européennes, l'Ecole Centrale Paris et Supélec ont signé un accord cadre en 2005 dans le domaine de la recherche et des relations industrielles, en créant le Consortium de recherche C3S dédié à la Science des Systèmes.

En 2008, les deux écoles ont transformé leur partenariat en une alliance stratégique qui s'est notamment traduite par la création du GIE "Ecole Centrale Paris & Supélec" pour porter les actions de valorisation de la recherche, par l'ouverture d'options communes de 3ème année et la mise en place de 4 chaires communes d'enseignement et de la recherche.

Partageant des visions très proches sur leur avenir et coopérant étroitement, les deux Ecoles, de cultures voisines et de niveau de recrutement très proche, ont décidé de se regrouper au sein d'un même Grand Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche sous la marque « CentraleSupélec ». Une équipe projet a été constituée en 2011 : elle rapproche les équipes homologues et prépare à l'horizon de la fin 2013 les statuts du Grand Etablissement, l'organisation commune et le projet de contrat quinquennal commun, qui sera déposé en octobre 2013 et qui exprimera la stratégie de l'Etablissement unique.

S'ancrant dans le stratégique projet de l'Université Paris-Saclay CentraleSupélec a l'ambition de devenir tout à la fois un pôle de référence dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et des systèmes, et un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche, scientifique et managérial.

Les deux écoles ont beaucoup contribué au Plan Campus, à la création de la Fondation de Coopération Scientifique du Plateau de Saclay et à la labellisation de l'Initiative d'Excellence (IDEX) des Investissements d'Avenir préfigurant l'Université Paris-Saclay. Elle constitue pour CentraleSupélec une opportunité unique d'accès à un environnement scientifique de classe mondiale, mais aussi à une visibilité et un positionnement exceptionnels à l'international.

### **NOTE 5 : IMMOBILISATIONS**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

	Début exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions, Mises hors services*	Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 681 992	151 884	90 525	90 718	1 833 683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 140 768	2 614 881	221 524	970 002	50 007 171
IMMOBILISATIONS EN-COURS	690 158	249 138	(312 049)		627 247
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	297 887	108 000		210 340	195 547
Total général	<b>50 810 805</b>	<b>3 123 903</b>	<b>0</b>	<b>1 271 060</b>	<b>52 663 648</b>

(\*) dont 1 057 405 € d'immobilisations incorporelles et corporelles sorties pour mises au rebut.

Les frais de recherche sont considérés comme des charges de l'exercice.

Les immobilisations en-cours comprennent 245.110 € de coûts engagés dans le cadre de l'alliance CentraleSupélec (principalement des honoraires liés au dépôt de marque et de Conseil pour l'accompagnement) et 262.666 € relatifs à la réhabilitation et à l'extension du bâtiment de Rennes.

Les immobilisations financières incluent la partie non consommable, pour 50.000 €, de la dotation effectuée au profit de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), issue des deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA Digitéo et RTRA du Triangle de la Physique).

Supélec est membre des deux RTRA et membre fondateur de la FCS. Son engagement était d'abonder à hauteur de 100 000 € par an, pendant 5 ans, la dotation de la FCS. Cette dernière est consommable à 90 %.

### NOTE 6 : AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions (structure) : 40 ans ;
- menuiserie (*bâtiment de Metz*) : 25 ans (menuiseries extérieures) ;
- chauffage (*bâtiment de Metz*) : 25 ans ;
- ravalement (*bâtiment de Metz*) : 25 ans ;
- étanchéité (*bâtiment de Metz*) : 20 ans ;
- « amphithéâtre 440 » : 20 ans (mis en service octobre 2002) ;
- agencements des constructions : 10 ans ;
- brevets, licences, droits : 5 ans ;
- matériel et outillage industriel : 5 ans pour le matériel scientifique et 3 ans pour le matériel informatique ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.



# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS**

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	SORTIES* DE L'ACTIF	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 350 558	115 157	88 676	1 377 039
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 106 899	2 674 390	967 517	36 813 772
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	143 009		143 009	-
Total général	<b>36 600 466</b>	<b>2 789 547</b>	<b>1 199 202</b>	<b>38 190 811</b>

(\*) dont 1 053 102 € d'amortissements sur immo. incorporelles et corporelles sorties pour mises au rebut

### NOTE 7 : CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable. Cette provision s'élève à 124.530 € au 31/12/2012 pour un montant brut de créances clients de 6.040.479 €.

Supélec acquitte la taxe sur la valeur ajoutée d'après les débits.

Le compte 444200 (inclus dans la rubrique « Autres créances ») enregistre la créance afférente au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de l'année 2012 pour un montant de 1.092.841 €.

Supélec a effectué courant 2011 des démarches auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) aux fins d'instruire la situation de Supélec au regard des PME communautaires et des modalités spécifiques de remboursement associées en matière de CIR. La DGFP a assimilé Supélec à une PME communautaire, lui permettant ainsi d'obtenir un remboursement courant 2012 de la créance 2011 pour 1.146.094 €.

En application de cette même règle, Supélec demandera à bénéficier d'un remboursement courant 2013 de la créance 2012 pour 1.092.841 €.

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES**

Exercice au 31/12/2012	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A 1 AN	A PLUS D'1 AN
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Prêts au personnel	55 320	23 760	31 560
Autres créances :	140 227	4 000	136 227
<i>Créances rattachées à des participations</i> 50 180			
<i>dépôts</i> 90 047			
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT :</b>			
Clients	6 040 479	6 040 479	
Autres créances (y compris produits à recevoir)	2 735 210	2 735 210	
Total	<b>8 971 236</b>	<b>8 803 449</b>	<b>167 787</b>

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

### Détail des produits à recevoir :

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
	<b>solde au 31/12/12</b>
<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	
<b>AUTRES CREANCES</b>	
	<b>Compte 4411000                      71 415</b>
<i>Solde subvention d'investissement ANR (restauration Gif)</i>	71 415
	<b>Compte 4687000                      1 126 015</b>
<i>Subventions recherche</i>	621 254
<i>Contrat quinquennal, crédits recherche</i>	36 144
<i>Subvention MESR Maintenance</i>	440 819
<i>Bourse AMIE</i>	7 450
<i>Divers</i>	20 348
<b>TOTAL</b>	<b>1 197 430</b>

### NOTE 8 : DISPONIBILITES

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les plus-values sur cessions sont calculées par la méthode du cours moyen très proche de la méthode FIFO compte tenu de la nature des placements et de la politique de gestion des valeurs mobilières de placements adoptée par Supélec.

Les comptes ouverts auprès de trois banques font l'objet de placements suivant conventions de gestion.

### NOTE 9 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles ne concernent que l'exploitation et s'élèvent à 605.735 €.

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

### NOTE 10 : FONDS ASSOCIATIFS

La norme comptable (règlement n° 99/01 du 16/02/99) applicable au haut de bilan (fonds propres) des associations est utilisée par Supélec depuis l'arrêté comptable du 31/12/1999.

Les Fonds Associatifs sont de 16.642.905 € au 31/12/2012 et s'analysent comme suit :

- Valeur du patrimoine intégré : 4.999.923 €. Il s'agit de la contrepartie des biens reçus lors de la création de l'association en 1987. Cette valeur figurait dans les comptes lors du bilan d'ouverture au 31/12/1986.
- Apport complémentaire : 3.449.823 €. Il s'agit :
  - de subventions exceptionnelles accordées par les deux Ministères de Tutelle en 1998 et 1999 en vue de reconstituer les fonds propres de l'Ecole (852 k€ par le Ministère de l'Education Nationale et 1.098 k€ par le Ministère de l'Industrie) ;
  - de crédits de l'Etat versés en 2008, 2009 et 2010 – au titre des Contrats de Projets Etat Régions – pour l'extension du bâtiment de Metz à hauteur de 1.500.000 €. Ces crédits ont été affectés en compte # 102400 – Apport complémentaire suite à l'audit interne ministériel portant sur les participations financières de l'Etat.
- Subventions pour investissement renouvelable : 2.515.411 €. Il s'agit des subventions accordées sur des projets d'investissements dits « renouvelables », dont l'amortissement est imputé au compte d'exploitation. La somme correspond aux subventions reçues pour la rénovation du restaurant du campus de Gif en 1999-2000 (991 k€) et aux subventions reçues du Ministère de l'Education Nationale (1.524 k€ en 2003, 2004 et 2005) pour contribuer à la construction de deux amphithéâtres dans le cadre du « plan 440 » du Contrat quadriennal 2002-2005.
- Autres réserves : 3.073.890 €.
- Le report à nouveau qui augmente du montant du résultat 2011 (71.538 €), affecté en totalité à ce poste, soit un montant total de 259.393 €.
- Le résultat positif de l'exercice 2012 de 233.970 €.
- Subventions pour investissements non renouvelables : 2.110.495 €. Il s'agit principalement des subventions pour le bâtiment de Metz (extension de 2010) pour 1.132.170 € auxquels se rajoutent 874.325 € liés aux subventions des équipements de la Recherche et 104.000 € au titre de l'extension à réaliser à Rennes.

Le tableau ci-dessous reconstitue les variations 2012 des fonds propres et associatifs :

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

Exercice au 31/12/2012

	Début d'exercice = 31 décembre 2011	Affectation résultat 2011	Variation de l'exercice 2012	Fin d'exercice 31 décembre 2012
<b>FONDS PROPRES</b>				
Valeur du patrimoine intégré	4 999 923			4 999 923
Apport complémentaire	3 449 823			3 449 823
Subventions d'investissement renouvelables	2 515 411			2 515 411
Autres réserves	3 073 890			3 073 890
Report à nouveau	187 855	71 538		259 393
Résultat de l'exercice	71 538	(71 538)	233 970	233 970
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Subventions d'investis. non renouvelables :				
. Subventions brutes	2 487 396		650 758	3 138 154
. Subv. reprises au compte de résultat	(838 080)		(189 579)	(1 027 658)
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>15 947 756</b>	<b>0</b>	<b>695 149</b>	<b>16 642 906</b>

### NOTE 11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent principalement :

➤ Provisions pour risques :

- Une procédure opposait Supélec et l'Urssaf depuis plusieurs 2007 en raison de la remise en cause par l'Urssaf du statut de boursier Egide pour des doctorants. Un arrêt rendu par la Cour de Cassation le 16 février 2012 (Urssaf/ENS Cachan) confirme l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris (Urssaf/ENS Cachan) qui déboutait l'Urssaf de ses prétentions. Supélec était dans la même situation que l'ENS Cachan, l'Urssaf estimant que les bourses Egide devaient être soumises aux cotisations sociales. La position de la Cour de Cassation a permis à Supélec d'obtenir le désistement d'appel de l'Urssaf devant la Cour d'Appel de Paris (premier redressement de 2007) et de se désister de la procédure introduite auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité sociale de l'Essonne (deuxième redressement de 2011).

La bonne fin de ces procédures a permis à Supélec de reprendre, en 2012, la totalité des provisions constituées au titre de ce risque (soit 860.613 €) et de comptabiliser 27.840 € d'intérêts légaux.

- Une reprise de 167.594 € a été opérée suite à l'audit initié en 2011 à la demande de la Commission Européenne dans le cadre de trois contrats relevant du 6<sup>ème</sup> PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement) : 82.777 € couvrent des charges comptabilisées en 2012 après réception des demandes de remboursement émises par l'Europe et 84.817 € se relèvent sans objet suite à la prise en compte par la CEE d'une limitation du redressement aux sommes réellement versées à Supélec selon les taux de financement et non selon l'assiette des dépenses justifiées. Il reste, au titre de ce risque, une provision de 35.539 € se rattachant à un contrat et à une auto-évaluation faite à la demande de la Commission pour lesquels aucune demande de remboursement n'a été reçue à la clôture des comptes.

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

### ➤ Indemnités de départ en retraite (IFC).

Le montant provisionné a été estimé selon la méthode dite « rétrospective avec salaires de fin de carrière » qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront droit lors de son départ en retraite. La provision est calculée charges sociales comprises, et tient compte de l'âge de départ, d'un coefficient de mortalité (tables de mortalité TH08-10 et TF08-10), d'un taux d'actualisation (taux IBoxx connu à la clôture) et de la rotation du personnel.

La formule de calcul prend en compte :

- d'une part la règle qui prévoit un calcul d'ancienneté basé sur 65 ans quel que soit l'âge du salarié s'il prend sa retraite de sa propre initiative entre 60 et 65 ans ;
- d'autre part un taux de départ volontaire égal à 100 % compte-tenu de la législation en la matière qui prohibe la mise à la retraite d'office.

A paramètre égal, la provision aurait été, au 31 décembre 2012, de 2.954.053,46 € (taux d'actualisation basé sur le TMO) versus 2.969.676,40 € (taux d'actualisation basé sur l'IBoxx).

### ➤ Médailles du travail.

Les médailles du travail sont destinées à récompenser des salariés de l'ancienneté de leurs services. Une gratification leur est versée par Supélec. A la clôture de l'exercice, une provision correspondant aux versements probables liés aux salariés présents est constituée. Elle est calculée sur la base des mêmes paramètres que celle des IFC.

### ➤ Provision pour mise en conformité.

Elle recouvre le coût des travaux de mises aux normes à réaliser, à court terme, sur les ensembles immobiliers mis à la disposition de l'Ecole et dont la charge incombe à l'Association Supélec, conformément aux dispositions stipulées dans le traité de concession signé le 16 novembre 1987. Ces travaux sont inscrits, pour partie, dans le contrat quinquennal 2010-2014. Pour l'année 2012, une reprise de 300.000 € est intervenue au titre de cette provision :

- 100.000 € en raison du remplacement du revêtement de sol de la salle polyvalente de Metz. Dans un souci de permanence des méthodes, les travaux de rénovation de la salle polyvalente de Gif-sur-Yvette en 2011 ayant été immobilisés, le même traitement a été réservé pour Metz. De fait, la reprise de 100.000 € n'est pas corrélée à une charge.
- 200.000 € à hauteur de la subvention notifiée en 2012 par le MESR pour financer une partie des travaux "accessibilité handicapés" pour lesquels Supélec avait constitué une provision sur ses fonds propres.

### ➤ Provisions pour charges.

Elles sont incrémentées par

- la dotation d'une provision en vue des dépenses liées à l'accessibilité handicapés pour 200.000 € (pendant de la subvention du MESR) ;
- par des allocations de recherche : 270.000 € de reprise de provision pour les trois thèses allouées courant 2012 versus 180.000 € de dotation aux provisions pour deux thèses qui n'ont pu être attribuées avant la clôture de l'exercice, conformément à des engagements souscrits auprès de tiers.

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

**TABLEAU DES PROVISIONS**

Exercice au 31/12/2012	DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	FIN
	EXERCICE			EXERCICE
<b>Provisions pour risques :</b>				
· Provisions pour litiges	153 000	28 000	50 000	131 000
· Provisions pour risques	1 138 746	183 620	1 103 207	219 159
<b>Provisions pour charges :</b>				
· Provision indemnités de départ et précarité	3 261 075	492 524	444 017	3 309 582
· Provision médaille du travail	104 675	14 772	7 258	112 189
· Provision pour mise en conformité	1 738 569	-	300 000	1 438 569
· Autres provisions pour charges	278 530	380 000	273 980	384 550
<b>Total</b>	<b>6 674 595</b>	<b>1 098 916</b>	<b>2 178 462</b>	<b>5 595 048</b>

➤ Les heures de DIF ne font pas l'objet d'une provision et représentent un engagement hors bilan de 33.976 heures.

### NOTE 12 : EMPRUNTS

Il n'existe aucun emprunt à moyen ou long terme au 31/12/2012.

### NOTE 13 : DETTES COURT TERME

Toutes les dettes fournisseurs et immobilisations sont à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales sont également à moins d'un an.

Le compte 451100 (inclus dans la rubrique « Autres dettes ») enregistre les fonds restant disponibles au 31/12/2012 pour les Laboratoires associés CNRS Supélec. Par postulat, la provision des Laboratoires associés CNRS Supélec (1.603.113 €) est positionnée à plus d'un an car si elle connaît des variations annuelles en fonction de l'activité, le fond de trésorerie excède la durée d'un an.

**ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Exercice au 31/12/2012	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A 1 AN	A PLUS D'1 AN
<b>DETTES FINANCIERES :</b>			
Emprunts et dettes auprès des états de crédit <i>dont emprunts</i>	<i>néant</i> <i>néant</i>		
<b>AUTRES DETTES :</b>			
Fournisseurs	1 909 261	1 909 261	
Dettes fiscales et sociales	5 738 652	5 738 652	
Dettes sur immobilisation & rattachés	282 009	282 009	
Autres dettes (1)	1 819 242	216 129	1 603 113
<b>Total</b>	<b>9 749 164</b>	<b>8 146 051</b>	<b>1 603 113</b>
<i>(1) partie à plus d'un an = provision laboratoires</i>			

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

DELAIS DE PAIEMENT	à 30 jours	à 45 jours	à 60 jours	à plus de 60 jours
31/12/2012 Dettes fournisseurs = 2 191 270 € (dont fournisseurs d'immobilisation : 282 009 €)	1 611 782	243 720	251 698	84 070

Le tableau ci-après détaille les charges à payer :

CHARGES A PAYER		solde au 31/12/12
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b> (COMPTE 408000)		<b>523 644</b>
<b>DETTES FISCALES</b> COMPTES 448200		-
<b>DETTES SOCIALES</b>		<b>3 388 240</b>
428200 Comptes Epargne Temps	1 119 716	
428200 Congés payés	884 924	
428200 RTT	184 933	
438200 charges sociales sur Comptes Epargne Temps	515 378	
438200 charges sociales sur congés payés	414 942	
438200 charges sociales sur RTT	86 716	
428600 charges de personnel	62 767	
438600 charges sociales à payer	118 864	
<b>TOTAL</b>		<b>3 911 884</b>

### NOTE 14 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent principalement l'avance de subvention 2013 consentie par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ainsi que des produits se rattachant aux droits d'inscriptions des élèves, à des cours autographiés, à des fournitures diverses. Ces trois derniers produits sont à rapporter pour fraction à l'exercice 2013 à l'instar de la quote-part des frais d'inscription aux Mastères de formation continue.

Les bourses comptabilisées en produits constatés d'avance feront l'objet d'un reversement aux bénéficiaires sur l'exercice 2013.

Le détail des produits constatés d'avance figure ci-après :

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
<b>solde au 31/12/12</b>	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 501 137</b>
<i>dont :</i>	
Subvention Ministère MESR versée en 2012 pour 2013	2 000 000
Mastères formation continue	498 441
Chaire Thales	180 067
Chaire Faurecia	180 905
Droits inscriptions doctorants	23 048
Droits inscriptions élèves	818 739
Forfaits photocopiés élèves	312 013
Fournitures diverses élèves	370 845
Fournitures diverses doctorants	517
Bourses	113 844
divers	2 718
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 501 137</b>

### NOTE 15 : COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'Association Supélec reprend les trois activités de l'École. Il est présenté suivant les normes habituellement en vigueur dans les entreprises.

La ventilation par activités des produits d'exploitation, pour un total de 40.448.745 €, est la suivante :

	Enseignement	Formation continue	Recherche	Supélec
Prestations de services et d'enseignements	3 285 502	2 115 913	9 562 646	14 964 061
Production immobilisée	53 572	-	-	53 572
Subvention d'exploitation	21 199 789	-	1 368 248	22 568 036
Reprises s/ amortissements & provisions, transferts de charges	2 119 425	550	240 071	2 360 046
Autres produits	294 018	15	208 998	503 031
<b>total</b>	<b>26 952 305</b>	<b>2 116 478</b>	<b>11 379 962</b>	<b>40 448 745</b>

### NOTE 16 : PRINCIPES DE COMPTABILISATION DES RECETTES

Les principes de comptabilisation des recettes sont les suivants :

- Les prestations d'enseignement sont comptabilisées au prorata temporis sur la base de la durée de l'année scolaire ;



# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

- Les prestations de formation continue sont enregistrées en produit à l'issue des formations dispensées ou prorata temporis pour les formations diplômantes de plus longue durée ;
- Les recettes liées aux contrats de recherche sont constatées au moment de la facturation, cette dernière étant établie selon les étapes prévues au contrat.

### NOTE 17 : ACHATS

Les frais accessoires sur achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 31.498 € au titre du contrôle légal des comptes (facturés ou comptabilisés en factures non parvenues).

### NOTE 18 : COÛTS PRIS EN CHARGE PAR LA FONDATION SUPELEC

Pour l'année 2012, les coûts pris en charge par la Fondation Supélec par le biais de factures ou de notes de remboursement émises par l'Ecole s'élèvent à 912.796 € comme détaillé ci-dessous :

Dépenses financées par la Fondation Supélec	Montants en €
• Remboursement honoraires Commissaires aux Comptes - 2010	14 338
• Remboursement frais	199 433
• Financement "postes souscription"	22 175
• Financement de trois allocations doctorales	108 333
• Reversement financement programme "Environmental programming"	37 410
• Financement dépenses 2012 Chaires	531 107
Total	<b>912 796</b>

### NOTE 19 : FISCALITE

L'Association Supélec avait fait l'objet d'une première vérification fiscale de comptabilité sur les exercices 2000 à 2002. Les nouvelles règles fiscales pour la distinction des activités lucratives, minoritaires au sein des missions de l'Ecole, ont été mises en œuvre, en accord avec l'Administration Fiscale, à partir de 2005.

Une seconde vérification portant sur la période de 2006 à 2008 s'est déroulée de mi-2009 à mi-2010. Ont notamment été contrôlés au titre des activités lucratives : la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt société, la taxe sur les salaires, les liasses fiscales et le crédit d'impôt recherche. Par courrier du 16 juillet 2010, la Direction Générale des Finances Publiques a notifié à Supélec la fin de la procédure et a spécifié que "*le contrôle se conclut sans rectification*". S'agissant de la taxe professionnelle (et désormais de la Contribution Economique Territoriale), la DGFP a maintenu le principe de l'assujettissement, à l'instar du précédent contrôle fiscal.

# SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

## ANNEXE

Pour deux activités lucratives (formation continue et partie de la recherche), Supélec dépose, pour la huitième année, une liasse fiscale auprès de l'Administration. Les activités d'enseignement et partie de la recherche restent non assujetties aux impôts commerciaux.

Les activités lucratives sont déficitaires et Supélec n'est pas redevable de l'impôt forfaitaire annuel puisque le chiffre d'affaires des activités lucratives, majoré des produits financiers, est inférieur à 15.000.000 €.

Concomitamment, les nouvelles règles de 2005 permettent à Supélec de bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. Une déclaration a été déposée en même temps que la liasse fiscale. Ce mécanisme incitatif permet à l'Ecole de comptabiliser en 2012 une créance sur l'Etat et un crédit d'impôt de 1.092.841 €.

### **NOTE 19 : EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2012**

Il s'établit, au 31 décembre 2012, à 315 CDI (effectif moyen annuel de 313,6) et 87 CDD hors vacataires (effectif moyen annuel de 98,25). Pour 2011, les effectifs moyens annuels des CDI étaient de 313,3 et 104,17 pour les CDD.

Les vacataires représentent un effectif de 586 CDD d'usage au 31 décembre 2012 (effectif moyen annuel de 547,17 versus 546,75 pour 2011).

### **NOTE 20 : ADMINISTRATEURS**

Les Administrateurs de l'Association (membres de l'Assemblée Générale) ainsi que les membres du Comité de Direction ne perçoivent aucun jeton de présence ou rémunération associée à leur mandat.

### **NOTE 21 : CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES**

Supélec fait l'objet d'un contrôle de la Cour des Comptes depuis le 25 octobre 2011. Il porte sur neuf exercices de 2003 à 2011. Le rapport est attendu pour le printemps 2013.

### **NOTE 22 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES**

Il est établi en données brutes pour l'exercice 2012 mais aussi par variation par rapport à l'exercice 2011. Ce tableau figure en dernière page de l'Annexe.

\*\*\*\*\*

Les comptes de Supélec ont été audités par :

KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2012

ANNEXE

Tableau des emplois et des ressources  
Variation 2012/2011

- Montants en € -

Rubriques	31/12/2011	31/12/2012	Variation	Rubriques	Variation
Immobilisations brutes	50 512 917	52 468 102	1 955 185	Résultat	162 432
Autres immobilisations	297 887	195 547	(102 340)	Amortissements	1 590 345
<b>Total Immobilisations</b>	<b>50 810 804</b>	<b>52 663 649</b>	<b>1 852 845</b>	Provisions	(1 079 546)
Amortissements	36 600 466	38 190 810	1 590 345	<b>Autofinancement</b>	<b>673 231</b>
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>14 210 339</b>	<b>14 472 839</b>	<b>262 500</b>		
Fonds propres	14 039 046	14 039 046		Var. stocks	
Autres fonds associatifs	1 649 316	2 110 496	461 180	Var. clients	1 231 370
Report à nouveau	187 855	259 393	71 538	Var. autres actifs	(636 280)
Résultat	71 538	233 970	162 432	Var. fournisseurs	237 965
Provisions	6 674 595	5 595 049	(1 079 546)	Var. autres passifs	329 550
Emprunts et dettes à MLT				<b>Besoin en fonds de Roulement</b>	<b>27 575</b>
<b>Capitaux permanents</b>	<b>22 622 350</b>	<b>22 237 955</b>	<b>(384 396)</b>		
				Invest. corp. et incorporels	3 015 904
<b>Fonds de Roulement</b>	<b>8 412 011</b>	<b>7 765 116</b>	<b>(646 896)</b>	Investissements financiers	108 000
				Remboursements emprunts	
Stocks				baisse fonds propres	(532 718)
Créances clients	4 754 237	6 040 479	1 286 242	<b>Autres besoins</b>	<b>2 591 185</b>
Provision créances douteuses	(69 658)	(124 530)	(54 872)	Cessions/Rebuts immob.	1 060 719
Créances sociales et fiscales	1 255 693	1 205 509	(50 184)	Cessions immob. Financières	210 340
Autres créances	2 306 082	1 529 700	(776 382)	Emprunts	
Autres				Autres ressources	
Charges constatées d'avance	415 450	605 735	190 285	Augmentat° fds propres	
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>8 661 804</b>	<b>9 256 894</b>	<b>595 090</b>	<b>Autres ressources</b>	<b>1 271 060</b>
Fournisseurs	1 616 776	1 909 261	292 485	<b>Besoin de financement</b>	<b>674 469</b>
Avances et acomptes					
Frs d'immobilisations	336 529	282 009	(54 520)	V.M.P.	(1 868 857)
Dettes fiscales et sociales	5 669 693	5 738 652	68 959	Banques et caisse	1 194 388
Fonds dédiés	215 573	207 442	(8 131)	<b>Trésorerie</b>	<b>(674 469)</b>
Autres	1 846 176	1 819 242	(26 934)		
Produits constatés d'avance	4 205 480	4 501 137	295 657		
<b>Total Passif Circulant</b>	<b>13 890 227</b>	<b>14 457 742</b>	<b>567 515</b>		
<b>Besoin en fonds de Roulement</b>	<b>(5 228 423)</b>	<b>(5 200 848)</b>	<b>27 575</b>		
V.M.P.	12 831 870	10 963 013	(1 868 857)		
Banques et caisse	808 564	2 002 951	1 194 388		
<b>Trésorerie</b>	<b>13 640 433</b>	<b>12 965 964</b>	<b>(674 469)</b>		



KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association Supélec

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Association Supélec

Plateau de Moulon – 3, rue Joliot Curie – 91192 Gif-sur-Yvette

*Ce rapport contient 22 pages*

Référence : JG-132-38

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



KPMG Audit  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association Supélec

Siège social : Plateau de Moulon – 3, rue Joliot Curie – 91192 Gif-sur-Yvette

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Supélec, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les créances et les provisions pour risques et charges

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 22 avril 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jean Gatinaud  
Associé



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association Supélec

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2012  
Association Supélec  
Plateau de Moulon – 3, rue Joliot Curie – 91192 Gif-sur-Yvette  
*Ce rapport contient 2 pages*  
Référence : JG-132-39



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association Supélec

Siège social : Plateau de Moulon – 3, rue Joliot Curie – 91192 Gif-sur-Yvette

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 22 avril 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Jean Gatinaud  
Associé